



Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône



Ville de Jassans-Riottier

2. Dossier de mise en compatibilité

2.2. Extrait du Projet d'Aménagement et de Développement Durables de P.L.U

Plan Local d'Urbanisme de Jassans-Riottier approuvé le 18 Janvier 2012, modification simplifiée en date n°1 en date du 16 Janvier 2013, mise à jour en date du 15 Octobre 2013, modification n°1 en date du 29 Mars 2018

Délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône approuvant la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Jassans-Riottier en date du 27 Novembre 2019

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône en date du 27 Novembre 2019

Fiche 2 : CONSERVER JASSANS-RIOTTIER, COMME UNE VILLE AGREABLE A VIVRE

Jassans-Riottier, de par son patrimoine architectural et naturel, constitue une ville agréable à vivre. La Municipalité entend poursuivre l'amélioration de la qualité du cadre de vie des Jassanais. Les orientations envisagées sont les suivantes :

⇒ **Renforcer l'image accueillante de la ville**

Pour ce faire, plusieurs actions sont envisagées :

- **Améliorer l'image des entrées de ville depuis les axes importants que sont les RD 933, 904, 131, 28, la Saône,...**

Certaines entreprises présentes peuvent nuire à une image attractive de la ville. La société de production et transport fluvial de granulats et la centrale à béton en entrée de ville depuis la RD 904 ne valorisent pas l'image d'entrée de ville mais constituent des activités économiques importantes qu'il est difficile de délocaliser. Il convient ainsi d'aménager les entrées de ville en conciliant esthétique et développement économique.

- **Résorber certaines nuisances visuelles**

Dans ce cadre, l'objectif est d'améliorer certains secteurs de la ville, certains quartiers ou rues qui méritent un traitement plus qualitatif.

Les actions envisagées en termes d'habitat dans les quartiers limitrophes au cœur de ville (cf. fiche 1) vont dans ce sens, de même que l'aménagement de la zone industrielle. La poursuite des efforts d'enfouissement des réseaux joue également en faveur de l'image de Jassans-Riottier.

- **Opter pour une mise en valeur des abords des constructions**

Cette action vise à la fois la mise en valeur des espaces et bâtiments publics que des abords des constructions privées, notamment en termes de traitement des clôtures, des annexes, des dépôts,...

⇒ **Mettre en valeur le patrimoine architectural local**

Jassans-Riottier dispose d'un riche patrimoine architectural et historique, composé de châteaux, de monuments protégés tels que l'Eglise Notre-Dame de l'Assomption et la Maison Forte de la Rigaudière, d'éléments du petit patrimoine, tels que des croix, des porches,...

La Municipalité envisage de poursuivre les efforts de mise en valeur de ces bâtiments, ou d'inciter, pour les constructions privées, à une valorisation en conservant l'esprit originel du monument.

⇒ **Préserver l'environnement naturel et les paysages**

Jassans-Riottier concentre une richesse naturelle qu'il est important de préserver et mettre en valeur.

- **Valoriser la Saône et ses abords**

La Saône constitue un élément fort du patrimoine naturel de la commune, qu'il convient de préserver et aménager en vue d'améliorer la qualité du cadre de vie, mais également favoriser le tourisme. Les actions envisagées sont les suivantes :

- Acter en faveur de la qualité de l'eau de la Saône

- Préserver les bords de Saône au niveau écologique, poursuivre des actions visant à maintenir et développer la biodiversité
- Favoriser des activités de loisirs en bord de Saône : espace sportif, halte fluviale, chemin de randonnée, voie bleue,...
- Prendre en compte les risques d'inondation de la Saône

○ **Mettre en valeur le Marmont**

Le cours d'eau du Marmont est en partie canalisé le long de la traversée de Jassans-Riottier et ne constitue pas un élément d'agrément. L'objectif est de reconquérir ce cours d'eau, d'améliorer son aspect paysager et de créer des liaisons douces le long de son parcours. Le risque d'inondation du Marmont est un élément à prendre en compte lors de l'aménagement du centre ville.

○ **Préserver les poumons verts au sein du tissu bâti**

Plusieurs parcs accompagnant les châteaux ainsi que des espaces publics constituent des espaces verts d'aération au sein d'un tissu bâti relativement dense, des espaces de loisirs, de jeux et surtout de convivialité permettant de créer des liens sociaux.

La valorisation du parc du Château de Cillery à des fins d'accueil touristique sera possible, dans le respect des enjeux de biodiversité et du caractère très majoritairement vert et arboré, des lieux. La possibilité de réaliser des aménagements touristiques reste limitée au seul parc du Château de Cillery.

○ **Maintenir l'agriculture sur la commune**

L'agriculture, même si elle est en déclin, représente une activité économique nécessaire pour la préservation d'espace agricole et naturel ouvert. Cette activité est davantage recentrée au Sud du territoire et mérite donc d'être protégée. Il s'agit de :

- permettre de maintenir et développer les exploitations agricoles pérennes,
- de maintenir un potentiel agricole suffisant pour les exploitations,
- de promouvoir les produits locaux et d'inciter à une diversification de l'activité agricole,
- d'accompagner les exploitants dans leurs projets afin de parvenir à une bonne intégration des bâtiments dans le respect des paysages et de l'architecture locale.

○ **Conserver la coupure verte au Sud du territoire**

En cohérence avec les prescriptions du SCOT Val de Saône-Dombes, il convient de préserver une coupure verte au Sud du territoire, entre les communes de Saint Didier-de-Formans et Saint Bernard.

○ **Préserver les boisements existants**

Jassans-Riottier est faiblement boisée, seulement 7 % du territoire. La ville désire préserver ses espaces boisés, jouant un rôle paysager, environnemental pour le maintien de certains talus, de corridor écologique,.... Les principaux boisements sont les bois des Combes, de la Rigaudière et de Biz.

De même, certains alignements d'arbres, notamment en bord de Saône, jouent un rôle paysager et écologique intéressant qu'il convient de maintenir et même poursuivre.

○ **Prendre en compte les ressources du territoire et les risques**

- préserver la qualité de l'eau potable
- prendre en compte les risques d'inondation de la Saône et du Marmont
- mettre en place un assainissement des eaux usées de qualité
- prendre en compte la thématique de gestion des eaux pluviales
- favoriser la promotion des énergies renouvelables

⇒ **Adapter les déplacements à tous les habitants**

La mise en place de modes de déplacements adaptés à tous, que ce soit les actifs, les retraités, les enfants,... vise à tenter de réduire l'utilisation exclusive de la voiture, en vue de limiter les nuisances et améliorer la qualité du cadre de vie.

○ **Inciter au développement des transports en commun**

La Ville de Jassans-Riottier fait partie du périmètre du Plan de Déplacements Urbains de Villefranche-sur-Saône et à ce titre, est desservie par plusieurs lignes de bus en direction de Villefranche. L'objectif est d'inciter l'utilisation de ces transports en commun, au détriment de la voiture, dans un objectif de développement durable. Il s'agit également d'adapter au mieux ces lignes à la demande des Jassanais.

○ **Réaliser des circuits piétonniers et modes doux dans la ville adaptés à tous**

Dans le but de limiter l'utilisation de la voiture pour de courtes distances, il est important de développer des circuits piétonniers adaptés et sécurisés. Les dernières opérations d'habitat ont intégré cette notion de liaison piétonne permettant ainsi de créer des axes indépendants des voies routières et donc davantage sécurisés. La Municipalité entend poursuivre ces liaisons au sein des futures opérations et renforcer le maillage piéton sécurisé dans le centre ville, reliant les divers quartiers et les équipements. Ces circuits doivent être adaptés à tous, aux enfants, aux personnes âgées et aux personnes à mobilité réduite. Ils constituent des espaces de convivialité renforçant le lien social dans la ville. Il s'agit de voies piétonnes et cyclables si possible.

○ **S'inscrire dans des schémas nationaux de voies bleues, voies vertes et véloroutes**

Les bords de Saône représentent un cadre idéal pour les déplacements doux. La commune, en collaboration avec les services compétents, désire s'inscrire dans des projets nationaux et internationaux, visant à créer des réseaux de liaisons douces, tels que l'itinéraire européen « Eurovélo 6 Atlantique - Mer Noire ».

Cette Voie bleue ambitionne d'être « un itinéraire de jonction qui reliera le Nord de l'Europe (via les rives de la Saône déjà aménagées en Haute-Saône) à Lyon avant d'autres itinéraires qui rejoindront, eux, la Méditerranée ». Elle sera également « un grand axe de liaison touristique et fluvial cyclotouristique, qui rejoindra en Bourgogne un grand itinéraire Nantes-Budapest par le Doubs et le canal du Centre, les autres liaisons vers les grandes villes (Dijon, Auxerre, Nevers) ainsi que les voies vertes de la Saône et Loire ».

○ **Aménager et sécuriser certaines rues et carrefours à risque**

L'objectif est de sécuriser les déplacements routiers et piétonniers et d'intégrer, lorsque cela est possible, des pistes cyclables lors des nouveaux aménagements. Les voies internes de la zone industrielle nécessitent également un traitement mais davantage au niveau qualitatif.

CONSERVER JASSANS-RIOTTIER, COMME UNE VILLE AGREABLE A VIVRE

Renforcer l'image accueillante de la ville

Mettre en valeur le patrimoine architectural local

Valoriser les principaux éléments patrimoniaux



Préserver l'environnement naturel et les paysages

Valoriser la Saône et ses abords

Mettre en valeur le Marmont

Préserver les poumons verts ne permettre que des projets limités permettant de protéger la biodiversité et le caractère paysager

Maintenir l'agriculture et conserver la coupure verte

Préserver les boisements existants

Adapter les déplacements à tous les habitants

S'inscrire dans des schémas de voies bleues

Permettre une valorisation touristique uniquement dans le parc du château de Cillery

